

ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

1) À la Maison de l'Habitat - 16 rue Jeanne d'Arc 45 000 Orléans

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00

ET LE VENDREDI DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 15H30

SUR RDV UNIQUEMENT au 02 38 68 10 40

DOCUMENTS ET INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LE DEMANDEUR ET LE CO-DEMANDEUR

- La demande de logement complétée
- Pièce d'identité
- N° de sécurité sociale** (les 15 chiffres notés sur la carte vitale)

INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DU DOSSIER

- Pièce d'identité pour **toutes les personnes majeures** de nationalité française ou de nationalité étrangère à loger
- Pour les enfants mineurs** : livret de famille complet ou acte de naissance
- Naissance attendue : certificat de grossesse

Ou tout autre justificatif attestant de votre situation familiale

REVENUS ANNUELS

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus de 2023

REVENUS MENSUELS

- Salarié/Apprenti** : contrat de travail + 3 derniers bulletins de salaire
- Demandeur d'emploi** : notification des droits de France Travail + avis de paiement
- Retraité ou pension d'invalidité** : notification de pension, carte d'invalidité
- Arrêt maladie** : bulletins de la Sécurité Sociale
- Prestations sociales et familiales** : attestation de paiement de la CAF ou de la MSA
- Etudiant** : avis d'attribution de bourse + carte étudiante

Ou tout autre justificatif attestant de vos ressources mensuelles

JUSTIFICATIF DE VOTRE SITUATION

- Dernière quittance de loyer ou attestation de loyer à jour
- Contrat de location (bail)
- Attestation de domiciliation postale et/ou attestation d'hébergement
- Attestation de prise en charge par le service de l'ASE (ou de sortie de prise en charge depuis moins de 3 ans)

Ou tout autre justificatif attestant de votre situation actuelle

(Par exemple : rapport d'un travailleur social, jugement de divorce, acte de propriété...)

2) Vous pouvez aussi réaliser toutes vos démarches en ligne

(Dépôt, actualisation, renouvellement...)



[Sur le site https://www.demande-logement-social.gouv.fr/](https://www.demande-logement-social.gouv.fr/)